

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
-----  
INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE  
POUR LE DEVELOPPEMENT  
-----  
DIRECTION GENERALE  
-----  
BP : 2123 Yaoundé  
Tel/Fax: (237) 222 23 26 44/222 22 59 24  
E-mail : [info@irad.cm](mailto:info@irad.cm)  
Site web : [www.irad.cm](http://www.irad.cm)



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
-----  
INSTITUTE OF AGRICULTURAL  
RESEARCH FOR DEVELOPMENT  
-----  
HEAD OFFICE  
-----  
P.O.Box: 2123 Yaoundé  
Tel/Fax: (237) 222 23 26 44/222 22 59 24  
E-mail : [info@irad.cm](mailto:info@irad.cm)  
Site web : [www.irad.cm](http://www.irad.cm)

Yaoundé, le 28 SEPT 2026

DECISION N° 3AA /IRAD/DG/DAAF/SDBF/SM/BPDM/CIPM/09/2026  
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE ISSU DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES

N°29/AONO/IRAD/DG/DAAF/SDBF/SM/BPDM/CIPM/2026 DU 09/06/2026  
POUR LA CONSTRUCTION DU BLOC ADMINISTRATIF DANS LES ANTENNES DE TOMBEL ET  
OBALA (LOT 1)

\*\*\*\*\*

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
- Loi 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des
- Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de L'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret n°2011/305 du 12 septembre 2011 portant nomination du Directeur Général de L'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) ;
- Vu Le Décret N° 2019/075 du 18 Février 2019 portant réorganisation de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) ;
- Vu Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés publics ;
- Vu L'arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007, mettant en vigueur le cahier des clauses Administratives générales (CCAG), applicables aux marchés publics ;
- Vu La Décision n°00000434/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination de présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics ;
- Vu La circulaire n° 005/CAB/PM du 31 décembre 2014 relative à l'anticipation de la procédure de passation des Marchés publics avant la mise en place de la disponibilité des financements ;
- La circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026.

Considérant les nécessités de service.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : l'entreprise **BLUE SEA ENTERPRISE, P.O BOX 119 TOMBEL, Tél : 674.88.85.85, N° Contribuable P129518544432J** a été retenue dans le cadre de l'exécution du Marché issu de l'Avis d'Appel d'Offres N°18/AONO/IRAD/DG/DAAF/SDBF/SM/BPDM/CIPM/2026 du 04/08/2026 pour la **construction des magasins dans les antennes de Tombel et Obala (Lot 1).**

**Montant TTC** : 44.998.391 (quarante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-onze) Francs CFA

**Délai d'exécution** : Trois (03) mois

**Financement** : BIP

**Exercice** : 2026

**Article 2** : Le Directeur de ladite Entreprise est invité à se présenter au Service des Marchés pour recevoir notification du projet de Marché.

**Article 3** : la présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

**Ampliatiions**

- MINMAP
- ARMP
- DAAF/ SDBF/SM/CIPM



**Dr. NGOME AIEBESONE Francis**  
**Directeur de Recherche**

**pour Le Directeur Général**  
**et par Ordre**  
**Le Directeur Général Adjoint**